



## Urgent: chômage à Mayotte, pas d'indemnités!

-----  
Par perrine3530

Bonjour,

Je me retrouve dans une situation problématique, après avoir travaillé 1 an au centre hospitalier de mayotte et être rentrée en France, je me retrouve sans emploi. L'hopital public devrait normalement m'indemniser de l'ARE, or la circulaire n°2013-04 de l'UNEDIC stipule que pour bénéficier de l'ARE il faut être encore résident sur le territoire mahorais!

Concrètement, je n'ai plus de revenus depuis 3 mois car les démarches traînent, alors que j'ai cotisé pendant 2 ans et demi, comme un salarié normal. Et au prétexte que j'ai déménagé je n'ai droit à rien?? Je ne sais pas comment me sortir de cette situation...

Merci